



Schéma de Développement du Territoire

Avis de la Fédération des Parcs naturels de Wallonie

Juin 2023

Ce document est la synthèse des réflexions d'un groupe de travail constitué des Parcs naturels de Wallonie. Il a pour but d'apporter un éclairage sur le Schéma de Développement du Territoire en relation avec les compétences des Parcs naturels.

Le document est organisé en deux parties, un avis général et des remarques particulières sur le Schéma de Développement du Territoire.

1. Avis général

La Fédération des Parcs naturels tient à mentionner une meilleure prise en compte de la spécificité des territoires, notamment de la diversité des territoires ruraux, dans l'approche proposée par le SDT. Elle rappelle l'importance que la singularité des enjeux locaux doit avoir dans l'opérationnalisation des politiques régionales, et ce afin de pouvoir adapter les moyens et leur mise en œuvre pour une meilleure efficacité dans l'atteinte des objectifs régionaux du SDT.

Les Parcs naturels sont mentionnés à trois reprises au sein du document (tourisme et dynamique transfrontalière). Nous tenons à rappeler que les Parcs naturels sont des outils de développement rural dans toutes ses dimensions et singulièrement pour la biodiversité, les paysages, l'agriculture durable, le tourisme et l'éducation. Il nous paraît donc important que les Parcs naturels puissent être cités comme des outils disponibles à activer dans les mesures SA6, AI3, AI4 et CC2.

Par ailleurs, force est de constater que la plupart des mesures sont concentrées sur les Pôles et les centralités et très peu sur les Aires (3 principes les concernent spécifiquement et 5 de manière générale) notamment les Aires de proximité. Outre le fait qu'elles sont uniformes et ne prennent pas en compte la diversité des territoires (point 1.4), elles ne bénéficient pas d'une stratégie de développement spécifique.

L'articulation des différentes parties du SDT nous paraît trop plurielle et ne permet pas de bien comprendre les grands enjeux poursuivis et leur traduction concrète. Certaines trajectoires sont très bien documentées et chiffrées alors que d'autres sont beaucoup plus floues et manquent d'une vision d'avenir (les enjeux biodiversité notamment).

Le SDT tel qu'il a été imaginé développe très majoritairement les parties urbanisées du territoire en faisant peu de cas des autres affectations pourtant primordiales pour gérer les défis futurs (les zones agricoles, forestières, naturelles, les cours d'eau, les zones de rétention d'eau, etc.) Quels sont les trajectoires et les ambitions de Wallonie pour le développement territoriale de ces zones ? Le SDT manque ici l'occasion de travailler de manière transversale sur l'ensemble du territoire et axe fortement son propos sur le développement économique et les zones urbanisées.

L'introduction notamment devrait rappeler les deux enjeux fondamentaux au regard des trente prochaines années que sont la prise en compte dans les politiques territoriales des changements climatiques et la perte de biodiversité généralisée. A ce titre, la référence à la Stratégie européenne biodiversité 2030 doit figurer dans l'introduction du SDT.

Nous souhaitons saluer la présentation des concepts clés qui nous paraît très didactiques et explicites.

Toutefois, il est regrettable que les **Chartes paysagères des Parcs naturels**, reconnues en vertu du Décret relatif aux Parcs naturels, ne soient pas présentes comme **outils permettant la réalisation de certains objectifs du SDT** dans les mesures de gestion et de programmation.

Le focus est mis sur le SDC mais il fait peu de cas des SOL ou des Master Plans pour donner des leviers supplémentaires pour la mise en œuvre des mesures. Qu'en est-il de la mise en œuvre de certaines mesures si les SDC ne sont pas mis en œuvre dans les 5 ans. Il faudrait prévoir des solutions dans le cas où

le SDC n'est pas applicable et où c'est lui qui définit les orientations et les modalités en vigueur dans les centralités.

Il y a peu de solutions pour les territoires qui se situent **en dehors des centralités** et qui représentent 25% de la population dans les zones rurales. Ces territoires sont importants dans la dynamique wallonne et rendent de nombreux services. Nous ne percevons pas le projet pour ces territoires et ses habitants dans le SDT.

1.1 Les défis à relever

Le SDT nous semble être très axé sur le développement économique et peu sur les solutions en termes de sobriété que ce soit en termes d'utilisation des ressources naturelles du territoire ou de l'énergie par exemple. Il serait important d'ajouter des objectifs de sobriété notamment dans l'Axe 2.

Pour le défi n°3, il nous semble important de d'abord diminuer les causes puis de s'adapter aux effets. Nous proposons donc d'inverser la tournure de la phrase dans le titre proposé.

Pour le défi n°8, nous souhaiterions que la sobriété énergétique apparaisse en premier dans les solutions à mettre en œuvre. Nous proposons également de modifier « décarboné » par « bas carbone » dans le texte comme il est indiqué dans le titre. En effet, en termes de mobilité ou d'énergie, il n'est pas possible de ne pas produire de carbone lors de la production des modes de transport (sauf pour la marche) et des énergies renouvelables.

Pour le défi n°11, il serait intéressant de citer les différentes crises pour lesquelles des réactions sont attendues, notamment la crise de la biodiversité et du climat.

Dans les défis à relever, il nous semble que la **relocalisation de la production alimentaire** de manière générale doit être développée notamment autour des Pôles dans le cadre de la mise en place de **ceintures alimentaires**. Ce défi majeur pour les décennies à venir doit apparaître dans la liste des défis à relever tant il participe à améliorer considérablement la résilience de la Wallonie au niveau de l'autonomie alimentaire de son territoire.

Il nous paraît également important de mentionner la transformation et la rénovation des logements pour une sobriété énergétique de leur utilisation. **Améliorer l'efficacité énergétique des logements** nous semble fondamental comme défi à relever.

1.2 Une vision partagée

Nous ne percevons pas directement les liens entre les défis à relever et de la vision développée. Le cadre de vie de qualité et la résilience du territoire devrait être mis en avant nous semble-t-il.

Les six ambitions qui sont développées dans la vision partagée nous semblent manquées d'objectifs identifiables et quantifiables qui ne permettent pas de bien matérialiser la vision. Les ambitions devraient contenir des objectifs clairs comme c'est le cas pour l'ambition qui vise *le développement du territoire comme levier de la transition climatique et énergétique* en pointant la mobilité active (700 mètres à pied ou 3 kilomètres à vélo soit une dizaine de minutes de déplacement).

Par exemple, nous saluons l'ambition qui prône *un développement qui assure l'optimisation spatiale et un cadre de vie qualitatif* qui nous semble fondamental. Il serait toutefois intéressant de rappeler l'objectif de l'arrêt de l'artificialisation net à l'horizon 2050 et de rappeler les étapes (phasage) pour y parvenir afin de concrétiser cette ambition.

Nous regrettons que la vision ne développe pas plus les aspects environnementaux et la protection de la nature en ne fixant pas des objectifs chiffrés comme l'atteint de 5% de la surface wallonne classée en réserve naturelle à l'horizon 2030 et de 10% à l'horizon 2050. Nous proposons que ces objectifs soient ajoutés.

Nous proposons d'ajouter une ambition qui est de définir toutes les connexions entre les aires de développement de proximité et les pôles.

1.3 Cartographie des centralités

Il y a différents espaces qui sont absents dans la cartographie détaillée notamment les cœurs de centralité et les espaces excentrés. Il est dès lors difficile de comprendre comment certains principes et certaines mesures vont avoir comme impact sur le territoire.

Il n'y a pas non plus de base pour guider le travail des communes dans la réalisation des SDC en l'absence de ces espaces dans la cartographie.

De manière générale, on ne perçoit pas bien l'articulation entre les centralités et les cœurs. Il serait intéressant d'avoir un tableau récapitulatif qui reprend l'ensemble des mesures qui seront directement appliquées aux centralités et aux cœurs pour comprendre l'impact exact de la délimitation de ces espaces.

1.4 Carte de structure territoriale

Nous plaidons pour une cartographie plus étayée qui permette de représenter les différents enjeux et la localisation des mesures de gestion et de programmation de manière à percevoir les trajectoires de développement de chaque territoire.

La trame écologique régionale mériterait de figurer sur la principale carte de la structure territoriale pour démontrer l'ambition de la Wallonie dans la préservation de la biodiversité.

La cartographie en page 15 reprend trois types d'aire différentes. Dans les objectifs, enjeux, constats et mesures, ces notions sont utilisées 5 fois de manière générique « aire de développement » et trois fois de manière spécifique (2 principes de mise en œuvre pour les aires métropolitaines et 1 pour les aires de proximité). Cela fait peu pour des aires qui se définissent comme « *partageant des spécificités et des perspectives de développement semblables* ». Il aurait été plus compréhensible de spécifier pour chaque aire la manière dont chaque objectif allait être mis en œuvre et pour comprendre la distinction qui est faite dans leur trajectoire de développement. Cette identification cartographique n'a donc pas beaucoup d'intérêt puisqu'il ne se traduit pas par des mesures concrètes qui les distinguent les unes des autres.

De manière plus particulière :

- L'Aire de métropolisation de Luxembourg-ville est sous-estimée. Elle pourrait s'étendre sur l'arrondissement de Virton et une partie de l'arrondissement de Neufchâteau et Bastogne ;
- L'axe Charleroi – Charleville-Mézières mériterait d'être identifié comme Aire de développement relais ;
- L'axe Tournai – Ath – Bruxelles nous semble également important à signaler comme Aire de développement relais.

Concernant les Aires de développement de proximité, **il nous paraît intéressant de distinguer les différentes dynamiques de développement des territoires ruraux identifiés dans l'étude de la CPDT**

« **Défis des Espaces ruraux** » de 2015. Les objectifs et les trajectoires pourraient dès lors être adaptés aux spécificités de la dynamique des territoires, cela permettrait de mieux comprendre la différenciation prévue par le SDT pour ces différents territoires.

La traduction des objectifs dans la structure territoriale est partielle. Par exemple, les objectifs de mobilité ne se retrouvent que partiellement sur la carte *Axes et réseaux de communication* (notamment la liaison ferroviaire Libramont-Bastogne). La réouverture de tronçons ferroviaires devrait être envisagée de manière plus ambitieuse en réponse aux enjeux actuels et futurs de mobilité bas carbone.

De manière générale, les cartes illustrant la structure territoriale permettent de mieux comprendre les intentions développées dans la partie « Objectifs, principes et modalités » mais sont insuffisantes pour couvrir l'ensemble des champs d'application. Il conviendrait d'ajouter des cartes pour les parties non couvertes.

2. Remarques particulières

L'enchaînement entre les différentes parties est bien clair, toutefois, il y a de nombreux exemples où la formulation des éléments ne correspond pas aux rubriques dans lesquels ils se trouvent.

Par ailleurs, il y a parfois un déséquilibre entre les principes et les mesures comme CC1 où il y a 12 principes et 2 mesures seulement pour la mise en œuvre ou CC4 avec 28 principes pour 5 mesures. A contrario, pour l'objectif A18, il y a 12 mesures de gestion et de programmation pour 6 principes. Il serait intéressant de traduire systématiquement les principes en mesures pour éviter que cela ne reste à l'état d'intentions ce qui nuit à la force du document.

2.1 Axe 1 - Soutenabilité et adaptabilité

Nous comprenons l'importance de la trajectoire de zéro artificialisation nette pour 2050, mais nous rencontrons des difficultés à percevoir l'efficacité des mesures proposées pour traduire les principes. Les Plans de secteur conservant leur force réglementaire, nous ne comprenons pas comment il va être possible pour une commune par exemple de freiner l'urbanisation en ruban d'autant plus que les densités en dehors des centralités (jusqu'à 5 logements à l'hectare) vont plutôt mener à un mitage plus important des paysages.

Nous ne comprenons pas non plus pourquoi les centralités sont aussi larges avec une réserve foncière 10 fois supérieure aux besoins. Pourquoi ne pas resserrer les centralités pour qu'elles correspondent initialement aux objectifs en laissant des marges de manœuvre aux communes par la suite.

SA1.P5

Nous proposons d'ajouter les paysages à la liste des points d'attention dans l'intitulé : « *L'urbanisation consolide, restructure et développe les centralités de manière à réduire le phénomène d'étalement urbain et à préserver les terres agricoles, les forêts et les espaces naturels* ».

SA1.P7

Nous proposons d'ajouter « et paysager » après « patrimoine naturel » dans la phrase suivante : « *L'urbanisation est conçue de façon à minimiser les impacts sur le patrimoine naturel et développer l'infrastructure verte pour favoriser le développement des services écosystémiques.* ».

SA1.P10

Nous proposons d'ajouter « et les paysages » après « milieux naturels » dans la phrase suivante : « *Les terres agricoles, forestières ainsi que les milieux naturels sont des ressources à préserver.* ».

SA1.M1

Nous souhaiterions que le monitoring porte également sur le suivi de la mise en œuvre et de l'évaluation des compensations alternatives afin d'avoir un regard sur leur efficacité.

SA2

Il nous semble important de fixer des densités nettes maximales qui doivent apparaître dans les SDC en fonction des densités proches. Cela permet d'éviter de se retrouver avec des demandes de densité trop importante par rapport au contexte locale. Il faudrait également que ces densités apparaissent dans le SDT dans le cas où ce sont les centralités du SDT qui s'appliqueraient.

SA2.M5

La formulation ne correspond pas à une mesure mais à un constat. Nous proposons donc de le transférer dans les constats.

SA2.M6

A l'échelle communale, nous proposons d'identifier les zones vulnérables à l'urbanisation qui sont urbanisables au plan de secteur (paysage, biodiversité, forte pente, zones inondables, etc...) comme dans le SDC de Wanze.

SA2.M10

Il nous paraît important d'avoir une attention particulière pour les territoires en cours de gentrification (communes dans les aires de métropolisation) et de permettre aux locaux de pouvoir développer des logements à des prix abordables.

L'habitat léger et des nouvelles formes d'habitat ayant un moindre impact sur l'environnement ne sont pas repris dans les mesures alors que c'est un point à développer dans le principe 14 et que la demande est de plus en plus importante. Une mesure pourrait être de développer des outils régionaux pour accompagner les communes dans le cadre de la mise en place d'habitats légers et alternatifs.

SA3eco.C5

Nous proposons d'ajouter que dans les zones rurales, les services de base se raréfient.

SA3eco.P13

Nous proposons d'ajouter aux commerces et les bureaux, les petites entreprises et les indépendants.

SA3com.M1

Nous ne comprenons pas bien l'intérêt de la mesure : « permettre l'augmentation de la superficie commerciale nette en achats lourds à condition que le projet présente une bonne accessibilité en transports en commun ». Est-ce que cela a du sens de transporter des achats lourds en bus ou en train, est-ce réaliste ?

SA3com.M4

Il nous paraît important d'avoir une attention particulière sur l'urbanisme intégré au bâti existant dans les centres urbains pour cette mesure lors de la restructuration des commerces.

SA4.P15

Nous ne percevons pas l'impact réel de cette mesure pour la mobilité entre les villages en dehors des centralités villageoises. Une précision de la manière dont la mesure s'appliquera en dehors des centralités serait bienvenue notamment pour les communes qui ne disposeront que d'une centralité sur l'ensemble de leur territoire wallon.

SA5.P3

Dans la phrase : « *Des infrastructures vertes sont développées et les cours d'eau sont mis en valeur dans les centralités urbaines en vue de réguler les risques* », il nous semble important que ce principe ne s'applique pas seulement aux centralités urbaines mais à l'ensemble du territoire.

SA6.C2

Nous proposons d'ajouter à l'intitulé de ce constat : « Ils participent à la sécurité alimentaire, le maintien et le développement des services écosystémiques et sont fondamentaux pour la résilience du territoire wallon. ».

SA6.C5

Nous proposons d'ajouter les sites de la Loi sur la Conservation de la Nature aux sites N2000.

SA6.M5

Nous proposons d'ajouter le point suivant à la mesure : la défragmentation des habitats naturels par le développement du réseau écologique.

2.2 Axe 2 - Attractivité et innovation

De manière générale, on sent un attrait particulier et un grand effort mis sur les aires métropolitaines et les Pôles. On ne perçoit pas un vrai projet pour les zones rurales. De même, quelle est l'articulation entre une grande ambition transfrontalière et l'ambition locale.

AI2.M5

Nous proposons d'ajouter que cette mesure se fera avec le soutien de la Wallonie. En effet, les communes ont besoin de leviers, notamment financiers, qui leur permettent d'agir concrètement sur le terrain. Sans soutien de la Région, il sera très difficile pour les communes de pouvoir mettre en œuvre cette mesure.

AI3.P7

Ce principe est contradictoire avec la définition des services écosystémiques qui sont continus dans le temps. Qu'advient-il si les espaces sont bâtis ? Les services disparaissent ? Nous proposons d'indiquer que les services écosystémiques des espaces non bâtis qui sont bâtis sont compensés par des mesures visant à développer les mêmes services à proximité.

AI4

Concernant cet objectif, nous proposons d'ajouter la mesure suivante : « Avoir une réflexion sur la fréquentation des sites touristiques à l'échelle de la Wallonie pour garantir la qualité de vie des habitants, tout en permettant un développement économique endogène ».

AI4.P12

Il nous semble que l'ensemble de paysages du quotidien sont aussi vecteurs d'attraction touristique. Il faudrait encadrer également l'urbanisation en dehors des zones fortement touristiques.

AI4.M5

Nous proposons d'ajouter que les zones de loisirs qui ne seraient plus propices au développement de projets à vocations touristiques puissent être réaffectées en espaces verts ou forestiers. Il faudrait cadrer la mise en place de nouvelles zones de loisirs pour éviter l'écueil de l'utilisation systématique des zones agricoles pour l'urbanisation.

AI4.M7

Cette mesure ne nous semble pas être pertinente dans le cadre du SDT. Les PCM peuvent régler ces situations.

AI4.M9

Encore une fois, il nous semble que cette mesure doit prévaloir pour l'ensemble du territoire et pas que pour les sites touristiques.

AI5.P2

Nous proposons de nuancer ce principe par rapport aux objectifs liés aux changements climatiques en indiquant : « une attractivité du territoire wallon en cohérence avec les objectifs fixés par la Région en termes de réduction des gaz à effets de serre ».

AI5.P9

Il nous semble important d'explicitier ce principe pour comprendre comment il est envisagé de les interconnecter.

AI5 - Mesures

L'ensemble des mesures est localisé et on perçoit les résultats attendus. Par rapport aux autres mesures contenues dans le SDT, elles sont bien concrètes et identifiées.

A15.M13

Nous proposons que ces périmètres soient affectés prioritairement en zone naturelle et participent au développement du réseau écologique.

AI6.P10

Il nous semble que ce point n'est pas pertinent dans le cadre des déplacements des marchandises.

AI6.P13

Il nous semble important de définir ce que l'on entend par « Cluster » d'autant plus qu'il n'apparaît pas dans les mesures. Nous proposons aussi de préciser le nombre de clusters envisagés, leur localisation, etc.

AI7.M1

Il nous semble pertinent de ne pas s'arrêter à la fonction économique que les SAR pourraient développer. Leur utilisation comme espaces verts, commerces, logements, ... nous paraît également essentielle en fonction de leur localisation.

AI7.M7

Nous n'avons pas compris la mesure. La phrase peut paraître contradictoire. Il faudrait reformuler pour que l'on comprenne l'intention.

AI8.E2

Nous proposons d'ajouter « à tous » après « un accès numérique » pour renforcer l'enjeu d'accessibilité à l'ensemble des citoyens wallons.

AI8.P2

Nous proposons de changer « encourager » par « soutenir » pour montrer l'implication de la région dans ce principe.

AI8.P4

Il nous paraît important de définir « Initiative « Smart » » car on ne perçoit pas bien ce qui est envisagé.

AI8.P6

Il nous semble important de développer également le co-working dans les villages en dehors des centralités notamment dans les aires de proximité pour réduire la mobilité pendulaire.

AI8.M2

Il nous semble que cet objectif devrait s'appliquer à l'ensemble du territoire wallon et pas uniquement aux centralités.

AI8.M7

Nous proposons d'ajouter : « Parallèlement, conserver et développer des centres médicaux en zone rurale avec un objectif d'un minimum d'un centre par commune. ».

AI8.M8

Il nous semble que cet énoncé est plus un enjeu qu'une mesure de gestion.

AI8.M12

Nous ne comprenons pas l'intérêt de cette mesure, les communes disposant déjà de GICWAL ou d'autres SIG en interne.

2.3 Axe 3 : Coopération et cohésion

CC1 - Principes

La révision de plan de secteur étant très compliquée et les SDC étant rares, il faudrait ajouter dans le SDT des mesures de gestion qui correspondent aux principes de mises en œuvre. Les communes semblent très mal outillées pour répondre aux 12 principes proposés.

CC1.P4

Il serait intéressant de pouvoir penser les choses de manière à empiler les fonctions, notamment de services pour le personnel des entreprises au sein des pôles (crèches, horeca, etc.).

CC2

Pour cet objectif spécifiquement, il nous semble primordial d'inclure la politique des Parcs naturels. Ces territoires ne sont pas spécialement animés par des pôles, la dynamique est fournie par les structures transcommunales.

CC2.M1

Cette mesure nous semble très générale et peut cadrer par rapport aux objectifs du SDT. Comment les modifications du Plan de secteur vont-elles s'inscrire pour renforcer la structure territoriale au niveau des bassins d'optimisation spatiale ?

CC2.M2

Il nous paraît essentiel de nommer quelques stratégies importantes notamment les Chartes paysagères des Parcs naturels.

CC3.P2

Nous proposons d'ajouter « mais également en dehors de ceux-ci dans la phrase : « Par ailleurs, les comptoirs de vente directe entre le producteur (lié aux ressources primaires) et le consommateur sont à maintenir et à développer notamment dans les espaces excentrés ». Il est important de montrer le soutien au maintien des circuits courts dans l'ensemble de la zone rurale.

CC3.M1

Concernant le 2^{ème} point - Adapter et promouvoir l'offre de transport à la demande, il nous paraît important de pointer que cela doit être vrai également pour les zones fortement touristiques notamment pour le développement du tourisme de week-end et en période de vacances scolaires.

CC4.P2

Nous proposons de remplacer « sont » par « doivent être » dans la phrase : « Les niveaux de densité et les critères qui permettent d'opérationnaliser la mixité fonctionnelle et sociale sont fixés par l'adoption d'outils d'aménagement du territoire. ».

CC4.M3

Nous proposons d'ajouter la phrase suivante pour encourager la participation citoyenne : « Des représentants du territoire (acteurs du territoire, les habitants et les usagers) sont invités à participer aux comités de suivi lors de l'élaboration et la mise en œuvre des outils. »

CC4.M4

Nous proposons d'ajouter : « Encourager les CCATM à développer des partenariats avec d'autres associations et acteurs du territoire. ».

CC4.M5

Nous proposons de remplacer « balades urbaines » par « balades thématiques » pour ne pas se focaliser uniquement sur les zones urbaines.

CC5.P1

Nous proposons d'ajouter : « en prenant en compte les impacts des aménagements sur la biodiversité, notamment la pollution lumineuse ». Il nous semble important de rappeler que l'espace public peut amener à une structuration du paysage surtout en zone rurale et pas seulement une structuration du bâti.

Nous proposons d'ajouter que la gestion différenciée des espaces verts doit devenir le mode de gestion principal des espaces publics.

CC6.C15

Il nous paraît très important d'ajouter la prise en compte des paysages de manière générale en ce qui concerne le développement des énergies renouvelables.

CC6.P10

Nous proposons d'ajouter une mesure qui prévoit d'établir une stratégie concrète de développement des énergies renouvelables à l'échelle du territoire wallon en prévoyant des trajectoires claires identifiées au niveau local par le biais d'une cartographie positive (éolienne notamment).

CC6.M1

Nous proposons d'ajouter : « en prenant en compte les impacts paysagers et sur la biodiversité ».

3. Glossaire

- Bassins d'optimisation spatiale : ce terme mériterait d'être défini dans le glossaire.
- Logement : il serait intéressant de reprendre la définition du Code wallon de l'habitation durable.
- Terrain artificialisé : la définition mériterait de figurer dans le glossaire. De plus, cela permettrait de préciser ce que recouvre le terme artificialisation (l'ensemble de la surface cadastrée d'une parcelle comprenant une construction ?).
- Urbanisation circulaire : le terme est important et apparaît dans le document mais n'apparaît pas dans le glossaire. Il nous paraît important de le définir et de ne pas miser uniquement sur les friches. Des techniques comme la surélévation des bâtiments, la diversification des fonctions, la valorisation d'autres lieux vacants, la rénovation doivent être mis en avant.